

Rentrée 2022 - Accueil des élèves allophones

(dont les élèves en provenance d'Ukraine)

Reprise de la procédure habituelle d'accueil et de positionnement des EANA dans le cadre d'un parcours fondé sur les principes de l'inclusion.

Premier degré	Second degré
<p>Inscription en mairie puis à l'école.</p>	<p>Le jeune EANA se fait connaître au CIO qui procède à l'ouverture d'un dossier ¹.</p>
<p>Le directeur complète la fiche de liaison et demande une évaluation de positionnement.</p>	<p>Positionnement scolaire et linguistique par un chargé de mission CASNAV ou un enseignant missionné par le CASNAV qui complète le dossier.</p>
<p>Un enseignant de l'UPE2A effectue le test de positionnement et accompagne l'équipe pédagogique.</p>	<p>EANA moins de 16 ans</p> <p>EANA plus de 16 ans Entretien au CIO avec un psy EN qui consigne la préconisation d'une scolarisation ou la spécialité de la formation ou autres solutions selon le parcours, la situation et le projet personnel.</p>
<p>Un suivi dans l'école et/ou une prise en charge en UPE2A est proposé par décision de l'IA- DASEN.</p>	<p>Affectation sans délai par l'IA- DASEN selon l'avis de l'IN-IO qui s'appuie sur les préconisations CASNAV et CIO. Envoi du dossier complet de l'élève à l'établissement qui le diffuse auprès des équipes.</p>
<p>Un bilan intermédiaire est réalisé 3 mois plus tard.</p>	<p>Inscription sans délai dans l'établissement avec la création d'un INE et l'ajout du MEF spécifique ou accompagnement vers une autre solution. Les familles doivent être informées aussitôt par les établissements d'affectation. Toute inscription non effectuée dans les jours suivants doit être immédiatement signalée aux services départementaux. Une convention est rédigée si l'élève suit des heures de FLS dans un autre établissement que celui de rattachement. Un emploi du temps individualisé est mis en place selon le profil de l'élève.</p>

¹ L'affectation relève de la compétence du DASEN.

Élèves en provenance d'Ukraine : les obligations d'instruction des élèves d'origine ukrainienne de 3 à 16 ans sont maintenues, de même que les obligations de formation pour les 16-18 ans.

Lorsque les élèves sont inscrits à des cours ukrainiens en ligne, le suivi doit se faire en dehors des heures d'enseignement du parcours qu'ils suivent en France. Ces cours n'entrent pas dans la modalité d'instruction en famille. Un emploi du temps individualisé sera mis en place pour les éventuelles adaptations.